

SPECIMEN : ne pas utiliser pour répondre à l'enquête. Si vous avez besoin d'un questionnaire, merci de nous contacter à l'adresse :

dares.dt-salaires@travail.gouv.fr

Ce questionnaire concerne

Merci d'éventuellement compléter ou corriger **ci-après** l'identification de votre établissement (raison sociale, adresse) ou celle de votre correspondant (nom, adresse, téléphone, courriel) ou de nous signaler toute restructuration.

**ACTIVITÉ ET CONDITIONS D'EMPLOI DE LA MAIN-D'ŒUVRE (ACEMO)
ENQUÊTE TRIMESTRIELLE SUR LE**

Merci de nous renvoyer ce questionnaire (rempli en noir) au moyen de l'enveloppe T jointe, **avant le**

L'enquête trimestrielle Acemo permet notamment à la Statistique publique de calculer les évolutions des salaires, de l'emploi et de la durée du travail. Ses résultats sont disponibles sur le site www.travail-emploi.gouv.fr. Je vous remercie par avance de votre participation.

I - EFFECTIFS SALARIÉS ET TEMPS DE TRAVAIL DANS VOTRE

Indiquez la valeur zéro pour les questions qui sont sans objet.

Grâce à la DSN, le questionnaire est simplifié. Aller à la question 6, au verso.

Effectifs de salariés

1 - Effectif total de salariés ayant un contrat de travail avec l' au
Y compris apprentis et emplois aidés, **hors** intérimaires, extras et stagiaires, **hors** contrats de soutien et d'aide par le travail.
Indiquez le nombre de salariés en personnes physiques (pas d'équivalent temps plein).

2 - Parmi cet effectif total, distinguez les salariés en CDD au

Temps de travail des salariés et durée du travail

Parmi le nombre total de salariés déclarés à la question 1 :

3 - Indiquez l'effectif de salariés à temps partiel au

4 - Indiquez l'effectif de salariés au forfait en nombre de jours par an au

5 - Pour vos salariés à temps complet (hors forfait en jours), indiquez la durée collective hebdomadaire habituelle de travail (en moyenne sur l'année en cas d'annualisation ou de jours de RTT) et l'effectif concerné par cette durée.
Remplissez autant de lignes qu'il existe de durées différentes. Des horaires distincts correspondant à une même durée doivent être regroupés sur une seule ligne.
Par exemple, pour une durée collective de 37,50 h par semaine, inscrivez 35,00 h s'il y a 13 jours de RTT et inscrivez 37,50 h s'il n'y a pas de jour de RTT.

Durée hebdomadaire : 1- heures centièmes Effectif au

2- heures centièmes (hors salariés au forfait)

3- heures centièmes

4- heures centièmes

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques.
Visa n° 2020T031TV de la Ministre du travail et du Ministre de l'économie et des finances, valable pour l'année 2020 - Arrêté en date du 24/10/2019.
Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à la Dares.

Les informations demandées ci-dessous portent sur l'ensemble du

Pour les salariés à temps complet

6 - Nombre total d'heures supplémentaires

7 - Effectif de salariés concernés par les heures supplémentaires

Nombre de salariés ayant effectué au moins une heure supplémentaire au cours du trimestre : un salarié n'est compté qu'une fois.

Pour les salariés à temps partiel

8 - Nombre total d'heures complémentaires

II - SUIVI DES RÉMUNÉRATIONS DES POSTES DE TRAVAIL LES PLUS REPRÉSENTATIFS DE VOS SALARIÉS

1 - Veuillez compléter le tableau ci-dessous en indiquant pour chaque poste de travail retenu le salaire mensuel de base brut et l'horaire mensuel de base du salarié suivi.

POUR CHAQUE POSTE DE TRAVAIL RETENU, VOUS SUIVREZ LE MÊME SALARIÉ D'UN TRIMESTRE À L'AUTRE. NE FAITES PAS DE MOYENNE NI DE CUMUL.

Au cas où un poste de travail retenu deviendrait vacant ou en cas de changement de coefficient d'un salarié suivi, il convient d'en choisir un autre de même coefficient à l'aide de la grille de classification associée à votre convention collective, disponible à l'adresse suivante : www.travail-emploi.gouv.fr/ficheacemo.

Catégorie socio-professionnelle (nomenclature PCS)	NIVEAU	Libellé du poste de travail occupé le plus représentatif	Coeff. ou niveau hiérarch. associé	Salaire mensuel de base brut (hors primes et heures supplémentaires) du salarié suivi		Horaire mensuel de base (arrondi en heures) du salarié suivi		
				en		en		
	A	B	C		D			
Ouvriers	1			<input type="text"/>	<input type="text"/>	€	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	2			<input type="text"/>	<input type="text"/>	€	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	3			<input type="text"/>	<input type="text"/>	€	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Employés	1			<input type="text"/>	<input type="text"/>	€	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	2			<input type="text"/>	<input type="text"/>	€	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	3			<input type="text"/>	<input type="text"/>	€	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Professions intermédiaires	1			<input type="text"/>	<input type="text"/>	€	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	2			<input type="text"/>	<input type="text"/>	€	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	3			<input type="text"/>	<input type="text"/>	€	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Cadres	1			<input type="text"/>	<input type="text"/>	€	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	2			<input type="text"/>	<input type="text"/>	€	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	3			<input type="text"/>	<input type="text"/>	€	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Colonne A (si elle n'est pas pré-remplie) : Pour chacun des douze niveaux de qualification définis dans la grille de classification associée à votre convention collective, choisissez LE poste de travail qui vous paraît le plus représentatif, par exemple celui dont l'effectif est le plus important dans le niveau concerné. Veuillez prendre un poste réellement occupé par un salarié que vous suivrez d'un trimestre à l'autre. Désignez le poste par un libellé précis (par exemple « ouvrier de nettoyage niveau OS2 »), que nous pré-remplirons dans votre questionnaire des prochains trimestres.

Colonne B (si elle n'est pas pré-remplie) : Veuillez indiquer pour chaque poste de travail retenu le coefficient ou niveau hiérarchique associé (s'il existe).

Colonne C : Veuillez indiquer pour chaque poste de travail retenu le salaire mensuel de base brut (hors primes – sauf les primes ou indemnités complémentaires liées à la RTT, hors avantages en nature, hors heures supplémentaires) du salarié suivi.

Colonne D : Veuillez indiquer pour chaque poste de travail retenu l'horaire mensuel de base (arrondi en heures) du salarié suivi. Si le salarié est au forfait jours, indiquez conventionnellement 152 heures par mois.

III - EMPLOIS POUR LESQUELS VOUS FAITES DES DÉMARCHES DE RECHERCHE D'UN CANDIDAT

1 - Avez-vous des emplois pour lesquels vous entreprenez des démarches actives de **recherche d'un candidat**, à l'extérieur de votre ? Oui Non

Il s'agit de postes nouvellement créés, inoccupés ou encore occupés et sur le point de se libérer, pour lesquels vous entreprenez des démarches actives de recherche de candidats adéquats, immédiatement et/ou dans les 3 prochains mois à l'extérieur de votre Ces postes peuvent être des CDI ou des CDD, des emplois saisonniers, même de courte durée (de moins d'un mois).

2 - Si Oui, indiquez le nombre total de ces emplois

3 - Si Oui, précisez le détail de ces emplois : • emplois nouvellement créés

• emplois inoccupés

• emplois encore occupés et sur le point de se libérer

IV - TEMPS CONSACRÉ À CE QUESTIONNAIRE

1 - Combien de temps avez-vous mis en tout pour répondre à cette enquête (recherche des données + remplissage du questionnaire) ? heures minutes